

« Ensemble, vers une Église plus accueillante et plus sûre »

Septembre 2022



Chers sœurs et frères en Christ,
Chers amis,

Vous avez été appelés, comme catéchistes, animateurs ou accompagnateurs, auprès des enfants et des jeunes de votre paroisse. Je vous remercie personnellement pour votre engagement dans votre mission de transmission de la foi auprès des mineurs qui vous sont confiés. Je vous souhaite une belle aventure pastorale. Que votre Joie soit à la hauteur de votre enthousiasme !

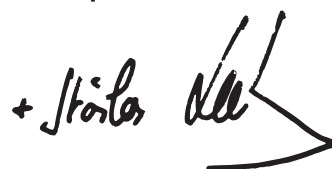
Vous avez tous à cœur d'assurer aux parents un accueil bienveillant de leurs enfants.

- Aujourd'hui, nous faisons un pas de plus vers une Eglise accueillante, aimante et sûre, en ouvrant une réflexion, une sensibilisation, des formations, et en responsabilisant tous les acteurs auprès de mineurs.
- Aujourd'hui, il est de notre responsabilité d'œuvrer à une évolution des mentalités dans l'Eglise et dans le monde,
- Aujourd'hui, je compte sur votre adhésion à cette démarche, et je vous demande de vous engager personnellement en signant la charte de bienveillance ci-jointe.

Le service diocésain de prévention et de lutte contre les abus sexuels est à votre disposition.

Avec ma fraternelle amitié, et ma reconnaissance pour votre engagement qui nous permettra de grandir ensemble.

Stanislas Lalanne,
évêque de Pontoise



EN PRATIQUE :

- Tout adulte en mission auprès de mineurs (éveil à la foi, catéchèse primaire, aumônerie, patronage, retraites...) signe les deux exemplaires de la charte de bientraitance et présente le bulletin n°3 de son casier judiciaire au responsable de son service pour consultation.
- Le responsable du service co-signe le document en 2 exemplaires et conserve le feuillet central.
- Pour obtenir l'extrait de son casier judiciaire (bulletin n°3) aller sur le site : casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml.
La démarche se fait en quelques clics !

NB : Votre responsable de service consulte votre casier judiciaire, mais ne peut pas le conserver.

Charte de bientraitance

Adopter une attitude positive et respectueuse envers tous et en toutes circonstances

- Accueillir et considérer chaque enfant, chaque jeune, en tant que sujet unique et particulier,
- Adopter un langage et une attitude respectueuse et une distance ajustée au niveau physique, psychologique, affectif et spirituel,
- Créer un climat de confiance réciproque favorable à une liberté d'expression,
- Être vigilant à la qualité des relations et des comportements, entre enfants et entre jeunes et dans leur fréquentation des adultes.

Respecter les points de vigilance :

- Ne jamais utiliser la violence physique ou psychologique,
- Ne pas développer d'excès d'autorité, d'attitude d'emprise
- Respecter la liberté de choix et de décision de l'enfant et du jeune,
- Respecter et préserver son intimité,
- Respecter sa libre expression, accueillir sa parole,
- Construire et développer son estime de soi.

S'engager en équipe dans la protection des mineurs

- Réfléchir en équipe autour de la charte de bientraitance
- Relire en équipe ses expériences, pour développer et accepter un regard critique bienveillant sur ses pratiques personnelles, comme sur celle des autres,
- Se référer à son responsable pour toute situation délicate qui interroge, ou en parler en équipe,
- Suivre les formations proposées sur l'accompagnement des mineurs,
- Connaître et faire respecter la loi en matière de protection des mineurs (articles 222-22 à 222-31-1 du code pénal).

En acceptant ma mission auprès des enfants ou des jeunes qui me sont confiés, j'ai conscience de mes responsabilités. Je m'engage à respecter chacun dans sa dignité et à l'aider à grandir humainement et spirituellement.

Je déclare avoir pris connaissance de la charte de bientraitance du diocèse de Pontoise, et m'engage à la respecter, en ma qualité de :

.....

J'ai présenté à mon responsable l'extrait de mon casier judiciaire (bulletin n°3) émis le :

Nom :

Prénom :

Fait le :

À :

Signature

Responsable du service de :

.....

Nom :

Prénom :

Je m'engage à accompagner et soutenir dans sa mission au sein du diocèse Mme/M. :

.....

Fait le :

À :

Signature

À LA DISPOSITION DES VICTIMES ET DE LEURS PROCHES

Après une agression sexuelle, même très ancienne, il est parfois difficile d'en parler. Pourtant, cette parole est nécessaire, en premier lieu auprès de la justice, en déposant un signalement ou une plainte dans une gendarmerie, un commissariat ou directement auprès du Procureur de la République.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez contacter :

- **La cellule d'écoute du diocèse de Pontoise**, composée de clercs et de laïcs formés à l'écoute : accueil.victimes@diocesepontoise.fr
- **La cellule d'écoute de la Conférence des évêques de France** : paroledevictimes@cef.fr
- **La plateforme indépendante et nationale d'aide aux victimes d'abus sexuels dans l'Église** : 01 41 83 42 17 (entre 9h et 21h, tous les jours y compris les dimanches et jours fériés).
Des professionnels de l'aide aux victimes (France Victimes) écoutent et mettent en relation l'appelant avec des associations locales afin de proposer gratuitement une aide juridique, psychologique et sociale.

SITES INTERNET DE RÉFÉRENCE

- **Lutter contre la pédophilie**, pour informer, mettre en relation et agir contre la pédophilie : luttercontrelapedophilie.catholique.fr
- **L'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (Inirr)** qui a pour objectif de porter le devoir de justice et de réparation à l'égard de victimes de violences sexuelles dans l'Église, quand elles étaient mineures : www.inirr.fr
- **« Résolutions contre les abus et agressions sexuelles : que fait l'Église ? »**
Un site pour suivre l'évolution de la mise en place des mesures prises par les évêques de France : abus-quefaitleglise.catholique.fr
- **La Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE)**
www.ciase.fr



**Commission diocésaine de prévention
et de lutte contre les abus sexuels**
16 chemin de la Pelouse 95300 Pontoise
accueil.victimes@diocesepontoise.fr
www.catholique95.fr